

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal

Le quinze janvier deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Régis LAFONT, M. Michel BERNARD, Mme Cécile BARA, Mme Christine LALIZOU, M. Frédéric GAUTHIER, M. Christophe BAËZA, Mme Hélène BEDUBOURG et M. Vincent DELAGE.

**Absentes excusées :** Mme Stéphanie REY qui donne procuration à M. Pascal DELTEIL et Mme Coraline ROTH qui donne procuration à Mme Christine TOURENNE

Mme Hélène BEDUBOURG est élue secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Recrutement d'un contrat CAE-CUI-PEC

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des vœux qui ont été adressés à la Mairie.

Remerciements des familles SICHERE, GOUY et GARDEAU pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leurs proches.

### **➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 Décembre 2019 :**

Le procès-verbal de la séance du 4 Décembre 2019 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

### **➤ Bilan 2019 du restaurant scolaire et du restaurant du centre de loisirs :**

Au restaurant scolaire, 13 944 repas ont été servis, les dépenses alimentaires s'élèvent à 26 784.04 € et les recettes de l'encaissement des repas à 29 020.10 €.

Au restaurant du centre de loisirs 5 300 repas ont été servis, les dépenses alimentaires s'élèvent à 9 292.55 € et les recettes de l'encaissement des repas à 10 812 €.

**➤ Tableau des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de supprimer l'emploi d'Attaché territorial – Secrétaire, à 35 heures hebdomadaires, suite au départ à la retraite de l'agent.

Le Conseil Municipal décide de supprimer ce poste au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et approuve le tableau des effectifs présenté par Monsieur le Maire.

**➤ Convention fourrière SPA 2020:**

La SPA met à la disposition de la commune des locaux pour accueillir des animaux en errance ou en difficulté. En contrepartie des services rendus, l'indemnité versée à la SPA est fixée à 0.80 € par habitant.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention fourrière.

**➤ Demande de subvention extension gymnase complexe Fernand Mourgues :**

Le projet a été présenté à l'assemblée délibérante lors du Conseil Municipal du 6 février 2019.

Les travaux ont été estimés à 527 460 € HT.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter des aides pour financer ce projet et notamment de faire une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

**➤ Modification des statuts du syndicat AGEDI :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du syndicat AGEDI, exprimé par délibération en date du 04/12/2019, de modifier ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la modification des statuts du Syndicat AGEDI.

**➤ Contrat CAE-CUI-PEC :**

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de recruter un agent dans le cadre des contrats aidés dès que possible pour le service technique.

**➤ Remboursement sinistre :**

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité différée de 512.98 € proposée par l'assureur de la commune pour le sinistre du 25/03/2018 rue de la Dordogne.

**➤ Achat mobilier salle du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter des tables supplémentaires pour équiper la salle du Conseil Municipal car le nombre de conseillers passera à 19 à compter de Mars 2020.

4 tables de 120 cm et 2 tables de 150 cm vont être achetées pour un montant de 951.28 €.

➤ **Compétence Eau et Assainissement Collectif de la commune de Gardonne :**

Le Conseil Municipal décide que les compétences Eau et Assainissement soient déléguées en totalité à la commune par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et charge Monsieur le Maire d'en faire la demande.

➤ **Comptes rendus du Conseil Communautaire de la CAB du 16 décembre 2019**

➤ **Rapports des commissions**

- Le recensement de la population débutera le 16 janvier 2020
- La distribution des cadeaux aux personnes ne pouvant assister au repas des anciens se fera le samedi 18 janvier entre 14h et 17h.

La séance est levée à 22 heures